

PASSEPORT BIOMETRIQUE UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Lundi : 8h30 – 17h

Mardi : 8h30 – 12h / 14h30 – 19h

Mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h

Samedi : 9h – 12h

Renseignements : 01.34.58.50.00

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Possibilité d'une pré-demande en ligne : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> aussi bien pour une 1ère demande qu'un renouvellement même dans le cas de perte ou de vol du titre ou remplir le cerfa n° 12101*02.

PERSONNES MAJEURES

Présence obligatoire au dépôt et au retrait

<p>Timbre Fiscal dématérialisé : 86 € à acheter sur le site https://timbres.impots.gouv.fr ou auprès d'un buraliste agréé</p>	
<p>2 Photos d'identité couleur récentes aux normes, de face, tête nue (visage, cou et oreilles dégagés, pas de boucles d'oreilles, pas de lunettes, ne pas sourire), sur fond neutre, uni et gris, la taille du visage doit être comprise entre 32 et 36 mm du sommet du crâne au bas du menton.</p>	
<p>Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à vos noms et prénoms (quittance de loyer <u>exceptée manuscrite</u>, facture EDF ou téléphone fixe ou dernier avis d'imposition) + photocopie. OU si vous êtes hébergé(e) : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant + Original et photocopie de son justificatif de domicile + la photocopie de sa pièce d'identité.</p>	
1 ^{ère} demande	Renouvellement
<p>Carte Nationale d'Identité sécurisée (plastifiée) Original + photocopie recto-verso</p> <p>Si la Carte Nationale d'Identité est <u>PERIMÉE DEPUIS PLUS DE 5 ANS ou non possession de celle-ci</u>, il faut :</p> <p>Une copie intégrale de l'acte de naissance de <u>moins de 3 mois</u> à demander :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à la Mairie du lieu de naissance lorsque le demandeur est né en France si la Mairie de naissance n'est pas COMEDEC*. ➤ au Ministère des Affaires Etrangères, service Central de l'Etat Civil - 44941 Nantes cedex, lorsque le demandeur est né à l'étranger. 	<p>Passeport = original + copie 2^{ème} page</p> <p>SI passeport périmé depuis plus de 5 ans, présenter CNI <u>valide</u> + photocopie</p> <p>SINON</p> <p>Une copie intégrale de l'acte de naissance de <u>moins de 3 mois</u> à demander :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à la Mairie du lieu de naissance lorsque le demandeur est né en France si la Mairie de naissance n'est pas COMEDEC*.

Pour tout changement d'état-civil : copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois si la mairie de naissance n'est pas COMEDEC*.

- Pour l'usage du nom de l'ex-époux : **original** du jugement de divorce + copie

Pour les Majeurs protégés : fournir l'**original** du jugement de curatelle ou de tutelle (en cas de tutelle, le tuteur devra obligatoirement être présent au dépôt du dossier et à la remise du titre) + original pièce d'identité du tuteur + photocopies.

Perte ou vol : *déclaration de perte établie par la Mairie au dépôt du dossier ou la déclaration de vol établie par le commissariat de police ou la gendarmerie + 1 document d'identité avec photo (cni) + copie intégrale de l'acte de naissance si la Mairie de naissance n'est pas COMEDEC*.*

Nationalité : **original** de la copie intégrale de l'acte de naissance du Ministère des Affaires Etrangères, ou **original** du décret de naturalisation ou **original** du certificat de nationalité française et tous les titres d'identité étrangers.

* COMEDEC est un dispositif d'échanges dématérialisés de données d'état civil

Mairie - Service Etat Civil 2, place de l'Hôtel de Ville BP 50051

78146 VÉLIZY-VILLACOUBLAY CEDEX

Courriel : etatscivil@velizy-villacoublay.fr